

Tableau de dépouillement des observations du public déposées sur le registre de la mairie du Bosquel et sur le site internet de la Préfecture de la Somme OE= observation écrite sur registre OC=observation courrier O@= Observation site internet préfecture

Index	Intervenant	Thèmes	Résumé synthétique
1 /OE	Mme Anne HERRENAU Le Bosquel	-Retombées fiscales	-Quel est le prix de vente des 39 ha -Quelles retombées fiscales pour la communauté de communes et pour la commune du Bosquel Ne se prononce pas
2/OE	SCI Violettes / Natural Ponies Essertaux Christine DE FRANQUEVILLE Epoque JARDE	-Paysage -Patrimoine -Occupation du sol -Urbanisme -Risques -Santé -Nuisances	-Le centre équestre Natural Ponies, écuries et château sont inscrits à l'inventaire des monuments historiques et classés. -Le projet risque de porter atteinte à la vue actuelle de la propriété et d'en amoindrir la valeur. Disparition de la Chaussée Brunehaut. -Absence d'étude des impacts de la création du carrefour lié au projet -La compatibilité du projet avec le PLUi reste à démontrer -Manque de justification de l'implantation du projet -Insuffisance de l'étude d'impact au regard de la question de la réduction de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers -Absence d'étude des répercussions du projet sur les émissions de gaz à effet de serre -Absence d'études des incidences des rejets par infiltration sur la nappe phréatique -Insuffisance du diagnostic écologique -Insuffisance des mesures proposées pour pallier aux risques technologiques -Nuisances sonores, lors des travaux et de l'exploitation du parc logistique Avis défavorable
3/OE	Jean Pierre MASCRE Le Bosquel	-Cartographie	-Est venu voir les plans Ne se prononce pas
4/OC	Mr et Mme MALHERBE Le Bosquel	-Localisation du projet -Santé -Trafic -Sécurité	-Projet trop proche du village -Des incidences sur la santé : augmentation des nuisances sonores lié au trafic sur la RD 920 , et à celles liées à l'exploitation du parc logistique (flux camions, bruit des chariots élévateurs), pollution engendrée. -Trafic : RD 920 accidentogène

			<ul style="list-style-type: none"> - Dégradation du paysage (bétonnisation) -Capacité insuffisante du péage pour gérer le flux de camions qu'induit le projet. <p>Avis défavorable</p>
5/OE	Mme CROCHU Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Santé -Communication 	<ul style="list-style-type: none"> -Qualité de l'air dégradée, nuisance sur la santé -Manque de communication sur le projet <p>Avis défavorable</p>
6/OE	Mr Philippe JACQUES Le Bosquel		<ul style="list-style-type: none"> -Déposera un dossier avant la fin de l'enquête
7/OE	Mme Stéphanie FERTE 58 rue d'en Haut- Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Santé - Paysage -Trafic 	<ul style="list-style-type: none"> -Nuisances sonores -Dégradation de la qualité de l'air et du paysage -Insécurité lié au passage des véhicules <p>Avis défavorable</p>
8/OE	M et Mme AUBOURG Le Bosquel		<ul style="list-style-type: none"> -Indiquent qu'ils sont contre le projet et qu'ils feront suivre un courrier pour apporter leurs arguments <p>Avis défavorable</p>
9/OE	EARL MASCRE Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Santé -Trafic -Dossier -Risques -Stationnement -Paysage -Avifaune -Patrimoine -Démantèlement -Pollution 	<ul style="list-style-type: none"> -Nuisances sonores liées au trafic et à l'exploitation du parc logistique, (Combien de décibels ?).Des mesures seront-elles prises pour protéger les habitants (fenêtres isolantes, plantation d'arbres, autres..) - Dégradation des bordures plantées, des bordures bétons dues au passage des camions , -Le passage des camions a-t-il été pris en compte pour estimer la qualité de l'air ? -Quelle mesures prises en cas d'incendie, quels sont les risques ? (pollution atmosphérique, habitations, etc..). -Paysage dégradé (visibilité du projet depuis le village et l'aire d'autoroute²), consommation de terres agricoles (mesures de compensation dérisoires), atteinte à la biodiversité (présence de colonies de blaireaux sur le site, déplacements limités après construction (grillage, perte de territoire).De même pour les animaux qui empruntent un pont aérien au-dessus de l'autoroute en bout de ZAC ; comment vont-ils traverser ? -Le nombre de parkings VL, PL insuffisants compte tenu de l'estimation du trafic, quel bilan carbone. Quel moyen de transport pour les salariés transports collectif, mobilités douces ?

			<ul style="list-style-type: none"> -Quelle sécurisation prévue pour les entrées de village, les abords de l'école? -Estimation du trafic pour le Bosquel et les villages alentours ; les routes communales et départementales, les ouvrages d'art, et le patrimoine (église de Conty) seront-ils en mesure de supporter le trafic à venir ? Doute sur l'utilisation de l'autoroute par tous les chauffeurs PL. -Bassins de rétention sous-dimensionnés et insuffisants (4 bassins). -Terrassement démesuré impliquent un risque de contamination de la nappe phréatique (hydrocarbures, etc ?) -Impact sur le patrimoine (suppression de la voie Gallo-romaine) -Quels seront les produits stockés dans les bâtiments ? -Projet trop proche du village -Mesures prises si démantèlement éventuel (dépollution, etc..) -Mettre la hauteur du grillage à 2,50 m au lieu des 2 m prévus. -Mettre en place des buses dans les caniveaux , rue d'Amiens, pour faciliter le croisement des tracteurs agricoles. <p>Avis défavorable</p>
10/@ Pref1	Observation anonymisée	Idem 8/0E	Idem observations 8/0 ^E Avis défavorable
11/OC	Mme et Mr KORNOWICZ	<ul style="list-style-type: none"> -Paysage -Patrimoine 	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver le site du Château d'Essertaux reconstruit avec une restructuration du parc au XVIII -ème siècle -Le projet est préjudiciable pour le patrimoine national <p>Avis défavorable</p>
12/OE	Mr et Mme BIYR Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Trafic -Santé - 	<ul style="list-style-type: none"> -Proposition de construction d'une nouvelle route pour éviter le passage des véhicules dans la commune -Peut-on être sûr que les entreprises de transport emprunteront-t-elles l'A1 sans passer par la RD 920. -Augmentation de trafic PL et VL sur RD 920 -Beau projet mais non respect des habitants <p>Avis favorable sous réserve</p>

13/OE	Mme Justine Cocagne, Mr Julien PAGE 37 rue d'en Haut 80160 Le Bosquel	-Santé -Trafic -Visibilité -Sécurité	- Habitent sur le point haut derrière l'autoroute -Incidences négatives du projet sur la vie quotidienne (pollution, bruit, trafic, vue directe sur le parc logistique) - Sécurité, risques d'accidents, bouchons, etc.. - Perte de tranquillité, envisagent de vendre leur maison Avis défavorable
14/@ Préf2	Anonymisé	-Impact visuel -Atteinte à l'environnement -Nuisances sonores -Sécurité routière	-Impact visuel sur le paysage important -Atteinte à l'environnement et à la biodiversité -Nuisances sonores avec une augmentation du trafic important -Sécurité routière impactée dans le Bosquel avec notamment la proximité de l'école avec la RD 920 qui traverse le village et qui supporte déjà un trafic non négligeable de camions qui prennent un raccourci entre l'échangeur A29 à Croixrault et celui de l'A16 au Bosquel -Projet démesuré portant atteinte à la tranquillité du village Avis défavorable
15/@ Préf3	Anonymisé	-Nuisances sonores -Pollution visuelle -Qualité de l'air -Trafic -Consommation foncière -Perte des chemins ruraux -Emploi -Urbanisme -Intégration paysagère -Impact économique	-Eléments annoncés par le porteur de projet en contradiction avec les éléments présentés dans l'étude d'impact (nombre de véhicules/heure) -Nuisances sonores importantes attendues (trafic et engins utilisés pour l'exploitation) - L'étude d'impact acoustique ne permet pas de voir comment le projet prend en compte l'augmentation sonore induite par la circulation des 792 camions/jours et 1160 véhicules légers annoncés. Quel répartition du bruit sur les trois bâtiments -Les mesures ERC proposées ne répondent pas à l'enjeu des nuisances sonores créées -Doute concernant le sérieux des études qui annoncent un impact minime de la hausse du trafic sur l'air respiré -Dangers de circulation engendré par l'augmentation du trafic (école à proximité, détérioration de la route) -Dévalorisation des habitations -Consommation foncière excessive au bénéfice d'un projet unique de logistique, perte des chemins ruraux, qualité de vie diminuée -Communes de Conty et d'Essertaux impactées par le trafic routier -Surestimation du nombre d'emplois annoncés

			<ul style="list-style-type: none"> -Produits stockés dangereux pour les habitations les plus proches du site. -Il était attendu et apprécié par la population des activités locales (artisanats, services.) qui correspondaient mieux au besoin du territoire -Le projet ne respecte pas les attendus des documents d'urbanisme qui prévoyaient une ZAC intégrée dans le paysage (surfaces importantes, hauteur), une implantation qui ne correspond pas aux attendus du PLUi et autres documents de planification. La ZAC devrait faire l'objet d'une procédure de modification avec nouvelle enquête publique. <p>Avis défavorable</p>
16/@ Préf4	Anonymisé	<ul style="list-style-type: none"> -Consommation foncière -Choix du site -Compensation agricole 	<ul style="list-style-type: none"> -Le projet ne respecte pas le Zéro Artificialisation Nette -Ou est la modération des profits financiers -Projet dépassé, pas d'accès multimodal -L'implantation de serres en toiture ne peut compenser la perte de terrains agricoles <p>Avis défavorable</p>
17/OC	Anonyme Habitant du Bosquel Rue d'en Haut	<ul style="list-style-type: none"> -Pollution visuelle -Trafic /risque accidents -Pollution sonore -Santé 	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet qui risque de compromettre la qualité de vie des habitants -Perte de la vue dégagée sur le paysage -L'augmentation du trafic engendré par le projet est une préoccupation majeure (risques d'accidents et de dangers pour les piétons -Les nuisances sonores associées à une activité accrue sont une inquiétude (bruits de construction, etc..) -Impact sur le bien être mental et physique <p>Avis défavorable</p>
18/OC	M. et Mme BLYR Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Dossier/Etude trafic/étude acoustique -Situation du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de plan de prévention du bruit (village et trafic) -Pas de diagnostic acoustique sur le village -Aucune indication précise du nombre de véhicules et poids-lourds en tonnage, ni de sens de direction -D'où viendront les produits entrants et sortants, pas de graphique de part de marché - A savoir une distance de 4 à 7m entre les camions, voitures et habitations sur la rte de Conty et la rte principale -Vitesse excessive des camions et voitures, aucune visibilité lorsque les habitants sortent de chez eux. Danger pour les enfants et les personnes vieillissantes.

			<ul style="list-style-type: none"> -Disponibilité foncière sur la ZAC de Croixrault -Quel est le nombre de décibels occasionnés par le passage de deux cmions de 12 tonnes en même temps ? -Annexes 1.2.3 insuffisantes quand à la réflexion et à l'objectivité <p>Avis défavorable</p>
19/OC	<p>M. Fernand Prince 44 rue d'en Haut Le Bosquel</p>		<ul style="list-style-type: none"> -Site partiellement masqué d'où le choix par rapport à Essertaux lors de la procédure de déclaration du 16 décembre 2010), site moins visible puisqu'en contrebas du village -La proximité de l'A16 et de l'échangeur sont des arguments essentiels -Eloignement et saturation des grandes zones d'activités au sud-est et sud-ouest d'Amiens, inexistence d'une grande zone d'activité au sud d'Amiens -L'assainissement des eaux pluviales par infiltration est envisageable (bassins étanches, infiltration ; gestion des eaux usées via station d'épuration -Pas de Plan de Prévention des risques d'inondations -Des contraintes d'aménagement de la zonz concernant le bruit -Avec des axes de circulation et des quais relativement éloignés et/ou masqués par les bâtiments, et des habitations assez éloignées des zones de bruit du projet (à plus de 300m des quais et axes de circulation des bâtiments A et B, l'impact du projet au voisinage est contenu et les émergences calculées au niveau des habitations les plus proches sont conformes -Pas d'espèces floristiques ou faunistiques remarquables sur le site mais espèces faunistiques mais elles sont à protéger (ZNIEFF en limite nord du site) -Préservation de la ZNIEFF avec une zone tampon, balisage du rideau boisé pouvant accueillir des espèces remarquables avec mise en place de gabions -Entretien des zones végétales avec des techniques respectueuses de l'environnement. Les produits sanitaires sont proscrits, l'entretien sra principalement effectué par éco pâturage, L'entretien mécanisé et manuel sera réduit au strict minimum et en dehors des périodes de nidification (période entre mi-mars et mi-août à éviter).

			<ul style="list-style-type: none"> - L'eau potable sera utilisée uniquement pour les besoins du personnel, pour l'entretien des locaux et les installations incendie. -Vidange des cuves Sprinkler tous les 3 à 6 ans -La consommation d'eau pour ce site est estimée à 81m3 /j dont 30m3 /j seront fournis par la récupération des eaux pluviales <p>Avis favorable</p>
20/OC	<p>Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants</p> <p>Mme Jusine Leroy Oresmaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet pharaonique -Proximité habitations -Qualité de vie (trafic) -Incompatibilité avec le PLUi -Concertation -Consommation foncière -Emplois 	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet pharamineux à quelques centaines de mètres des habitations du Bosquel, d'Essertaux et de l'école -Un projet qui bouleverse la qualité de vie des habitants du Bosquel, d'Essertaux, de Conty, de Flers sur Noye, de Rogy d'Oresmaux, de Fransures et d'Ô de Selle du fait du bruit lié à la circulation + de 700 camions et + de 1000 véhicules annoncés quotidiennement Une ZAC qui au lieu d'être à taille responsable (artisanat local, bâtiments adaptés, emplois locaux assurés.. comme prévu dans le PLUi a été transformé en force par une simple délibération sans nouvelle consultation du public en un projet de surconsommation foncière qui dénature profondément notre territoire -Un projet qui condamne définitivement plus de 46 000m2 d'espaces agricoles et naturels -Un projet justifié par la création de 1160 emplois dont la réalité est contestable alors que le géant Amazon sur le site de Boves n'avait lors de son ouverture que 500 emplois annoncés <p>Avis défavorable</p>
21/OC	<p>Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants</p> <p>Mme Sylvaine Donnette Le Bosquel</p>	Idem 20/OC	<p>Idem</p> <p>Avis défavorable</p>
22/OC	<p>Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants</p> <p>Mme A.M Branquart St Sauflieu</p>	Idem 20/OC	<p>Idem</p> <p>Avis défavorable</p>

23/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Annette Duchene Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
24/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Sandrine Fuarge Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
25/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages M. Benoît Belguet Pas de nom de commune	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
26/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages Mme Marie-Thérèse Nollet Pas de nom de commune	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
27/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Mathis Deforceville Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
28/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Mélanie Danneel Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable

29/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Nicolas Margry Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
30/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Hoden Loisen Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
31/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Jacqueline Duboille Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
32/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Cécile Grévin Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
33/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. et Mme Rassani Conty	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
34/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Julien Page Le Bosquel	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable

35/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. et Mme Christian Quillien Flers /Noye	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
36/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. et Mme Delacour Oresmaux	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
37/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Donnette et Mme Pruvost Le Bosquel	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
38/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Arnaud Dessenne St Sauflieu	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
39/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M . Jean Pascal Donnette Le Bosquel	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
40/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Mme Thery Le Bosquel	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable

41/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Magivier Pas de nom de commune	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
42/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Micheline Lefevre Le Bosquel	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
43/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Ambroise Dessenne Le Bosquel	Idem 20/OC	Idem Avis défavorable
44/OE	M. Pascal Bohin Vice-Président du Conseil Départemental Maire de Conty	Idem 20/OC	-Ce projet économiquement viable en termes d'emplois se veut être respectueux en matière d'environnement et de respect des espaces naturels et agricoles existants. Le promoteur devra néanmoins respecter ses engagements s'agissant d'accès au site pour le réseau autoroutier existant. A ce jour, les communes riveraines s'interrogent (élus et habitants s'interrogent sur l'impact de ce projet en terme de trafic routier ; vigilance à ce sujet Avis favorable
45/OE	Anonyme Conty	-Trafic	-Augmentation de la circulation et inconvénients qui suivront Avis défavorable
46/OE	Anonyme Le Bosquel	-nuisances sonores	Je suis contre le projet (trafic routier, pollution ; insécurité) Avis défavorabl
47/OE	M. Ambroise Dessenne Le Bosquel	-Consommation foncière -Gaz effet de serre -Viabilité du projet	-Consommation trop importante de terres agricoles -Artificialisation des sols -Augmentation des gaz à effet de serre -Une future friche industrielle

			Avis défavorable
48/OE	Signatures illisibles Le Bosquel	-Nuisances sonores et visuelles -Qualité de vie -	-Nuisances sonores et visuelles attendues -Projet qui va à l'encontre de l'aspect paisible et tranquille du Bosquel Avis défavorable
49/OE	Benôit Belguet Le Bosquel	-Sécurité -Suppression Chaussée Brunehault -Trafic -Projet démesuré	-Produits dangereux stockés - Augmentation trafic routier sur la RD 920 et sur la rte de Conty, dangerosité - Bâtiments trop grands Avis défavorable
50/OE	Mme Aurélie Dufoure Le Bosquel	-Proximité des habitations -Qualité de vie dégradée -Sécurité	-Porte un avis défavorable au projet étant aux abords proches de la ZAC '(200m). Ce projet va considérablement détériorer notre qualité de vie (tranquillité, son, vue, sécurité). Peur importante concernant les produits stockés et leur dangerosité. Avis défavorable
51/OE	Mr et Mme Frédéric Jeanneau Le Bosquel	-Taille du projet -Qualité de vie dégradée	-Projet gigantesque par rapport à la taille d'un village de campagne -Les nuisances vont changer la vie des habitants Avis défavorable
52/OC	Emilie Christien Le Bosquel	-Trafic -Nuisances sonores -Situation du projet -Etude acoustique -Pollution visuelle -Pollution atmosphérique -Danger de circulation -Qualité de vie -Consommation foncière -Emplois -Intégration paysagère -Incompatibilité avec les documents d'urbanisme	Avis défavorable
53/OC	Anonyme Le Bosquel	-Artificialisation des terres et ses conséquences	Avis défavorable

		-Pollution visuelle, sonore et atmosphérique -Sécurité	
54/OC	M. Lefevre François et Mme Mélanie Eloy Le Bosquel	-Projet démesuré -Trafic -Pollution visuelle sonore et atmosphérique -Incidences sur les espaces naturels, et agricoles et sur les nappes phréatiques -Sécurité -Trafic -Stationnement PL -Insertion paysagère -Consommation d'eau -Dévalorisation immobilière -Communication	Avis défavorable
55/OC	CPME 80 Amiens		-<Un projet providentiel ^pour l'économie en cette période de crise difficile - Foncer optimisé, autonomie énergétique, optimisation de la gestion de l'eau, valorisation de l'hydrogène vert, crèche pour les salariés, ramassage des salariés par le car, emploi Avis favorable
56/OC	SADE Compagnie Générale Spécialisée dans le domaine de l'eau Eric Denis Beauvais		-Considère que le schéma d'assainissement est exemplaire et constate qu'il y a une réelle volonté d'optimisation de la gestion de l'eau, notamment les eaux usées Avis favorable
57/OC	ECR Environnement Expertise dans le domaine géotechnique		Le site du Bosquel est favorable à l'infiltration avec une gestion des eaux pluviales à la parcelle facilitée et maîtrisée Avis favorable

	Nicolas Merlu Le site de Crarau Camon		
58/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Philippine Lavoine Flers sur Noye	-Un projet pharaonique -Proximité habitations -Qualité de vie (trafic) -Incompatibilité avec le PLUi -Concertation -Consommation foncière -Emplois	-Un projet pharamineux à quelques centaine de mètres des habitations du Bosquel, d'Essertaux et de l'école -Un projet qui bouleverse la qualité de vie des habitants du Bosquel, d'Essertaux, de Conty, de Flers sur Noye, de Rogy d'Oresmaux, de Fransures et d'Ô de Selle du fait du bruit lié à la circulation + de 700 camions et + de 1000 véhicules annoncés quotidiennement Une ZAC qui au lieu d'être à taille responsable (artisanat local, bâtiments adaptés, emplois locaux assurés.. comme prévu dans le PLUi a été transformé en force par une simple délibération sans nouvelle consultation du public en un projet de surconsommation foncière qui dénature profondément notre territoire -Un projet qui condamne définitivement plus de 46 000m2 d'espaces agricoles et naturels -Un projet justifié par la création de 1160 emplois dont la réalité est contestable alors que le géant Amazon sur le site de Boves n'avait lors de son ouverture que 500 emplois annoncés Avis défavorable
59/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Anne et Hervé Lemaire Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
60/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Marine Robillard Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
61/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Arthur Lefevre Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable

62/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Mélanie Eloy Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
63OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Philippe Blyr Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
64/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Dominique Jeanneau Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
65/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Marie Chantal Blyr Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
66/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. François Lefevre Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
67/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Anaëlle Bucamp Fransures	Idem	Idem Avis défavorable
68/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Corinne Hochede	Idem	Idem Avis défavorable

	Flers sur Noye		
69/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Frédéric Jeanneau Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
70/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Benjamin Pruvost Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
71/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. François Heruaut Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
72/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M.Yann Ric 7 rue du G de Guillebon Pas de nom de commune	Idem	Idem Avis défavorabl
73/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Liliane Duponchelle Conty	Idem	Idem Avis défavorable
74/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Willy Herent Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable

75/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Lyonel Raymond Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
76/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Margaux Germain Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
77/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Dufrenoy Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
78/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mme Christine Jardé Amiens	Idem	Idem Avis défavorable
79/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Famille Kornowicz Le Château Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
80/OE	M. Philippe Jacques Le Bosquel		Avis réservé
81/OE	M. Alexis Tison Le Bosquel		Avis défavorable
82/OE	Anonyme Le Bosquel		Avis défavorable
83/OE	Emmanuelle Sené Le Bosquel		Avis défavorable

84/OC	Michele Péronne Oresmaux	<ul style="list-style-type: none"> -Objectif premierde la ZAC -Péage -Trafic -Captage d'eau -Pollution sonore -Santé -Consommation foncière (Loi ZAN) 	<p>-Mme Péronne tient à préciser qu'en 2009 la ZAC était prévue pour accueillir des activités artisanales et non pour accueillir un pôle logistique</p> <p>-Trafic de 800 camions par jour soit un camion toutes les 2 minutes jour et nuit</p> <p>-L'entrée du péage ne comprend qu'une seule voie, et la sortie 2 voies ; comment les villageois des communes environnantes pourront-ils circuler, les automobilistes pourront-ils circuler librement ?</p> <p>- Le captage d'eau du Bosquel permet-il un prélèvement d'eau important (salariés, chauffeurs (douches), restauration)</p> <p>- Pollution sonore, santé (poussières) ?</p> <p>- Comment ce projet peut-il voir le jour alors que a Loi Zan s'applique à tous les villages concernés par le PLUi du Contynois et qui est en recours auprès du tribunal administratif.</p> <p>Ce projet représente des dangers et inconvénients pourles habitants du village et des villages avoisinants.</p> <p>Avis défavorable</p>
85/OC	Mélanie Subtil Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Impact du voisinage -Multimodalité -PLUi -Stationnement PL -Trafic -Communication -Captage d'eau -Nuisances -Consommation terres agricoles -Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> -Projet à proximité des habitations -Pas de transport multimodal -Pas de stationnement PL en dehors du site -Non compatibilité avec le PLUi avec le projet initial -Traversée des villages par les PL -Manque de communication -Captage : autonomie enapprovisionnement de l'eau -Cumul nuisances pour le village ((autoroute, éolien et entrepôt XXL -Pollutions sonores, lumineuse et visuelle -Perte de terrains agricoles -Sécurité : regroupement scolaire à proximité, école <p>Avis défavorable</p>
86/CE	Ambroise Dessenne Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Artificialisation terres agricoles -Biens dévalués -Captage d'eau -Pollution -Stationnement PL 	<ul style="list-style-type: none"> -Non à l'artificialisation de nouvelles terres agricoles -Non aux 2000 véhicules annoncés -Quelles valeurs vont avoir nos habitations Ou est passée la voie Gallo-romaine

		<ul style="list-style-type: none"> -Trafic -Cadre de vie -Etude d'impact 	<ul style="list-style-type: none"> -Le captage d'eau permet-il de manière suffisante à alimenter le village, la ZAC et un futur lotissement programmé, risque de pénurie d'eau potable -Pollution visuelle et sonore - Nombre de places parking PL insuffisant -Trafic, difficile de contraindre les chauffeurs de passer par l'A16 -Trouble de la vie et de la tranquillité des habitants -Etude d'impact sur la population bâclée -Pollution atmosphérique <p>Avis défavorable</p>
87/OE	Paul Lhotellier Entreprise Blangy sur Bresles	<ul style="list-style-type: none"> -Innovation -Economie foncière -Biodiversité et avifaune -Emplois 	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet de grande ampleur, innovant, qui bouscule les habitudes (mode constructif, énergie solaire, production agricole, hydrogène) -Un projet dont la densification permet une économie de l'utilisation de l'espace -Le projet considère la biodiversité locale et respecte la faune et la flore -Un projet qui est dans l'esprit rural -De nombreux emplois générés <p>Avis favorable</p>
88/OC	Ghislain Robert Entreprise Lhyfe Producteur, fournisseur d'hydrogène Nantes	<ul style="list-style-type: none"> -Développement de l'hydrogène Réduction gaz effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> -Sté située à Croixraux, proche du Bosquel -Situation géographique en sortie d'autoroute et en entrée de parc d'activité est le modèle pertinent pour le développement de cette mobilité amenée à se développer inévitablement dans le cadre de réduction de gaz à effet de serre <p>Avis favorable</p>
89/OC	Fernand Prince Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Localisation du projet -Gestion des eaux -Etude acoustique 	<ul style="list-style-type: none"> -Une implantation et une situation géographique favorable au projet (A16, projet en contrebas du village, inexistence d'une grande ZAC au sud d'Amiens) - Bonne gestion des eaux -Impact du voisinage contenu (axes de circulation et des quais éloignés /masqués par les bâtiments, habitations assez éloignées des zones de bruit du projet, émergences acoustiques conformes. <p>Avis favorable</p>
90/OC	Okotop Fédération française d'écopâturage	<ul style="list-style-type: none"> -Innovation -Biodiversité 	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet innovant en matière de gestion des espaces verts -Avis positif du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel -Préservation et suivi de la biodiversité

	Damien Hedin Petit Caux		Avis favorable
91/OC	René Lognon Pt de la CC Nièvre et Somme Flixécourt		-Un développement de la ZAC du Bosquel essentiel pour le Contynois et les territoires voisins de la Somme. -Le projet porté par l'Européenne présente de nombreux avantages, notamment la prise en charge financière et la gestion (flux) de la voirie interne de la ZAC, intégration de tous les éléments de performance environnementale (panneaux photovoltaïques) et de gestion de l'eau. -Ce projet générera d'importantes retombées fiscales, etc.. -M. Leclabart apporte son soutien au projet, un projet qui récompense les efforts et la ténacité des élus ces quinze dernières années. Avis favorable
92/OC	Jean Claude Leclabart Ancien député de la Somme Ancien Pt de la CC Val de Noye	-Projet exemplaire -Développement et retombées économique positifs -Loi ZAN	-Monsieur Leclabart explique les choix politiques effectués pour la réalisation de la ZAC du Bosquel et au regard du projet porté aujourd'hui par la Sté l'Européenne.. Il rappelle que le choix du projet de l'Européenne résulte d'un appel à projet et que ce projet retenu rentre dans une démarche qualitative tant sur le plan de l'intégration environnementale, que sur la performance foncière ou l'optimisation énergétique et de gestion des eaux sur le territoire. Une création d'emplois, de richesses, les retombées fiscales, etc.. Avis favorable
93/OC	Anonyme		Avis défavorable
94/OC	Laurent Leroy Géographe Pas de nom de commune	-Dossier -Situation de la ZAC -Emploi	-Les études sont très précises et le dossier intéressant (insertion des bâtiments dans la topographie existante, insertion paysagère respectant le ligne de crête, gestion des eaux du bassin versant, avis positif du CSRPN) -Le positionnement de la ZAC a été bien étudié -Avec ses plus de 1000 emplois présentés, Le projet est une chance extraordinaire et unique pour la région. Avis favorable
95/OC	M. Mme Philippe BLYR Le Bosquel	-Concertation, communication -Trafic, sécurité -Produits dangereux -Emploi	-Pas de concertation des habitants sur ce projet XXL -Pas d'étude sur les impacts induits sur la population -Trafic dangereux sur la RD920 pour les habitants du Bosquel -Autoroute, un frein pour les poids qui transitent par les routes départementales

			<ul style="list-style-type: none"> -Circulation difficile entre Poix et Conty -Transport de produits dangereux -Détérioration de la RD920 -Nombre d'emplois surestimé, quelle réalité des emplois prévus <p>Avis défavorable</p>
96/OC	Marc Wurmser Oresmaux	<ul style="list-style-type: none"> -Développement économique -Trafic -Energie (hydrogène) -Emploi -Développement de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> -Avis globalement favorable au projet : un apport socio-économique dans zone peu dynamique), une qualité de conception, la diversité des activités. -Impacts à maîtriser : usage exclusif de l'A16, accompagnement du développement de l'usage des tracteurs routiers à énergie hydrogène -Accompagnement de l'intégration : permettre l'habitat en local d'une partie du personnel, ramassage des salariés par bus communautaires, - -Développement des services au sein de la ZAC <p>Avis favorable</p>
97/OC	Groupe Lhotelier Olivier Lessenne Directeur général adjoint Blangy sur Bresles	<ul style="list-style-type: none"> -Très beau projet -Démarche novatrice -Des éléments vertueux pour l'environnement -Pérennité des emplois pour les entreprises - 	<ul style="list-style-type: none"> -L'un des plus beaux projets du département-Créateur d'emplois directs et indirects -Une démarche novatrice dans la mise en place d'éléments vertueux pour l'environnement et pour utiliser les toitures de façon optimale (photovoltaïque sur toiture éco pâturage, serres), une démarche novatrice en termes de construction de bâtiment (solutions écologiques). Les infrastructures dédiées à l'hydrogène vont également dans ce sens. -Ce chantier aidera à la pérennité des entreprises locales de construction, tant sur le plan de l'emploi (travail pour 400 personnes) que sur le plan économique. <p>Avis favorable</p>
98/OC	Entreprise Terresolaire Christophe Shumer Blangy sur Bresles	<ul style="list-style-type: none"> -Optimisation énergétique sur toiture. 	<ul style="list-style-type: none"> -Plus gros projet de surface photovoltaïque sur toiture en France et l'un des plus gros. <p>Avis favorable</p>
99/OC	Stéphanie Ferte Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -énergie photovoltaïque -Emplois -Location -Transport salariés -Trafic -Captage 	<ul style="list-style-type: none"> -Vente surplus électricité aux habitants.. ? -Surestimation du nombre d'emplois -Occupation des locaux, quelles sociétés ? -Ramassage salariés par bus ? - Trafic (RD920, A16) - Le captage est-il suffisant pour le Bosquel et la ZAC ?

		<ul style="list-style-type: none"> -Faune -Santé -Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Passage des animaux (clôture) -Pas d'étude d'impact des incidences du projet sur la vie des habitants - Stockage produits dangereux <p>Avis défavorable</p>
100/OC	Caroline Dur Amiens	<ul style="list-style-type: none"> -Incompatibilité avec le PLUi -Insertion paysagère 	<ul style="list-style-type: none"> -Un projet qui n'a rien à voir avec celui projeté dans le PLUi -L'Européenne ne respecte pas les recommandations paysagères et architecturales du PLUi, dénaturation du paysage -La logistique ne répond pas à la vocation première de la ZAC -Non-conformité avec le règlement et incompatibilité avec les OAP du PLUi du Contynois <p>Avis défavorable</p>
101/OC	Anonyme		Avis défavorable
102/OC	Camille Ego Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Perte, consommation d'espace terrains agricoles (loi ZAN) -Localisation du projet -Pollutions -Cadre de vie -Trafic Gestion des nuisances -Etude acoustique insuffisante -Risque incendie -Indemnités -Incidence sur le patrimoine -Communication -Compatibilité avec le PLUi -Emplois 	<ul style="list-style-type: none"> -Perte de terrains agricole, artificialisation -Le projet est en complet désaccord avec la loi ZAN -Une étude de portabilité a-t-elle été réalisée (friches, industrielles, entrepôts déjà construits) --L'artificialisation d'une telle surface ne risque-t-elle pas de porter préjudice aux besoins du village et des habitants (agrandissement d'école, logements à bâtir, etc.). Incidences de développement sur les autres communes. -Projet inapproprié aux portes d'un village de 350 habitants -Impact sur le cadre de vie (pollution sonore, atmosphérique, visuelle, villages sacrifiés) -Difficulté de circulation. Quelles sont les mesures factuelles qui seront prises pour éviter tout impact de circulation sur la RD920, quelle assurance quelle seront respectées, quelles sanctions en cas de non respect ? -Comment vont-être gérer les nuisances causées par la réalité du monde du travail ? Quelles sont les mesures mises en place pour ne pas engorger le péage ? -Le bruit : Etudes acoustiques limitées au périmètre de la ZAC. Aucune étude réalisée au niveau des points les plus hauts du Bosquel, d'Essertaux ou de Flers sur Noye (topographie du site propice à la propagation, vent très présent)). Pas de projection prenant en compte

			<p>les projets cumulés sur d'autres secteurs qui ont impact sur la circulation de l'A16, ne pas se limiter au secteur autour de la ZAC.</p> <p>-Pollution atmosphérique : Pas de projection prenant en compte les projet cumulés sur d'autres secteurs qui ont impact sur la circulation de l'A16, ne pas se limiter au secteur autour de la ZAC.</p> <p>Risque incendie : quelles mesures concrètes seront mises en place pour la protection des habitations et des habitants ?</p> <p>-Impact du projet sur la commune : aucune étude sur les impacts du projet sur la commune (dévaluation des maisons, dégradation du cadre de vie, quelle indemnisation ? quelles mesures concrètes mises en place ?</p> <p>Communication autour du projet : une communication inexistante, connaissance du projet par article du Courrier Picard.</p> <p>Insertion paysagère : incompatibilité avec le cahier de réglementation du PLUi notamment au niveau des façades. Les 1000 arbres mis en place ne joueront leur rôle d'insertion paysagère à terme, soit dans plusieurs années.</p> <p>-Incidence du projet sur la perspective axiale du château d'Essertaux</p> <p>- Impact visuel depuis habitation et jardin</p> <p>-Saturation visuelle et encerclement avec les éoliennes installées et à venir, le péage et l'autoroute. La plantation d'arbres en fond de jardin est une mesure insuffisante pour éviter la pollution visuelle engendrée par le projet vu la topographie de la zone.</p> <p>- Nombre d'emplois surestimé</p> <p>- Quelle garantie sur le chiffre annoncé, que se passera-t-il si ces emplois ne sont pas créés ? Comment accueillir les employés et leur famille, sachant que la construction de nouveaux logements sera impossible avec les directives actuelles ?</p> <p>Avis défavorable</p>
103/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Robert Hodel Essertaux	-Un projet pharaonique -Proximité habitations -Qualité de vie (trafic) -Incompatibilité avec le PLUi -Concertation	-Un projet pharamineux à quelques centaines de mètres des habitations du Bosquel, d'Essertaux et de l'école -Un projet qui bouleverse la qualité de vie des habitants du Bosquel, d'Essertaux, de Conty, de Flers sur Noye, de Rogy d'Oresmaux, de

		-Consommation foncière -Emplois	Fransures et d'Ô de Selle du fait du bruit lié à la circulation + de 700 camions et + de 1000 véhicules annoncés quotidiennement Une ZAC qui au lieu d'être à taille responsable (artisanat local, bâtiments adaptés, emplois locaux assurés.. comme prévu dans le PLUi a été transformé en force par une simple délibération sans nouvelle consultation du public en un projet de surconsommation foncière qui dénature profondément notre territoire -Un projet qui condamne définitivement plus de 46 000m2 d'espaces agricoles et naturels -Un projet justifié par la création de 1160 emplois dont la réalité est contestable alors que le géant Amazon sur le site de Boves n'avait lors de son ouverture que 500 emplois annoncés Avis défavorable
104/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Caroline Ivain Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
105/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Rolande Barra Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
106/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Lili Christien Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
107/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Marine Leroy Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable

108/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Sylvie Malhu Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
109/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Berton Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
110/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Amandine Hwialkoski Flers sur Noye	Idem	Idem Avis défavorable
111/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Grégory Leroy et Valérie.. ? Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
112/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Cécilia Hebert Conty	Idem	Idem Avis défavorable
113/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Xavier Aubourg Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable

114/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Stéphanie Dellacherie Conty	Idem	Idem Avis défavorable
115/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Gaëlle Basles Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
116/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Dominique Jeanneau Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
117/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Nathalie Lefebvre Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
118/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Catherine Leignel Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
119/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Leya Leroy Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
120/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Alain Villers Flers sur Noye	Idem	Idem Avis défavorable

121/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Mathilde Dupont Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
122/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Bruno Malherbe Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
123/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Marilou Christer Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
124/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Nadine Roye Conty	Idem	Idem Avis défavorable
125/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Réjane Crochu Conty	Idem	Idem Avis défavorable
126/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Isabelle Cordonnier Amiens	Idem	Idem Avis défavorable
127/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Jacqueline Duboile	Idem	Idem Avis défavorable

	Conty		
128/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Dominique Wozniak Flers sur Noye	Idem	Idem Avis défavorable
129/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Isabelle Hautbout Amiens	Idem	Idem Avis défavorable
130/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Gabriel Breart Commune.. ?	Idem	Idem Avis défavorable
131/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Barbara Hoden Conty	Idem	Idem Avis défavorable
132/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Sophie Vast Conty	Idem	Idem Avis défavorable
133/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Cloud-Dupont Conty	Idem	Idem Avis défavorable
134/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants	Idem	Idem Avis défavorable

	Franck Amiache 1^{er} adjoint Fransures		
135/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Jean Baptiste Leignel Flers sur Noye	Idem	Idem Avis défavorable
136/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Christophe Leroy Chloe Brasseur Commune.. ?	Idem	Idem Avis défavorable
137/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Claude Vananthourmont Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
138/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Loic Leveille Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
139/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants M. Magere Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
140/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Jean Pierre Mascre Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable

141/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Louise Descamps Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
142/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Gilles Verdier Essertaux	Idem	Idem Avis défavorable
143/OC	Collectif spontané des habitants du Bosquel et des villages avoisinants Simon Heraut Le Bosquel	Idem	Idem Avis défavorable
144/OE	Elisabeth Fillion Loeuilly	-Projet bien situé -Santé -Eaux de ruissellement -Loi ZAN -Emplois -Dossier	-Un beau et grand projet à la campagne, non réservé à Amiens Métropole -Situation idéale pour la logistique -Bon bilan carbone -Problème au niveau de la maîtrise des eaux de ruissellement ; le bassin de rétention de l'autoroute est trop petit, la commune de Loeuilly a été inondée 3 fois -Loi ZAN : la ZAC devrait être hors quota pour éviter de pénaliser les autres communes -Nombreux emplois à venir -Dossier bien conçu, bien architecturé Avis favorable
145/OE	Jean Marc Moyens Le Bosquel	-Captage -Trafic Pollution sonore	-Le captage d'eau sera-t-il suffisant pour la ZAC et la commune ? - Le promoteur peut-il obliger à prendre l'autoroute ? - Crainte relative aux nuisances sonores, surtout la nuit Avis réservé
146/OE	Brigitte et Patrick Besquent(Philippe Conty	-Emploi -Pollution sonore -Sécurité -Trafic	-Annonce de 1000 emplois, chiffre surestimé -Bruit engendré par nouveau trafic -Il ne sera pas possible d'obliger les PL à emprunter l'A16 -Trafic routier 24H sur 24

			-Stockage produits dangereux -Circulation dangereuse Avis défavorable
147/OE	Alain Lerche Conty	-Emploi -Projet -Trafic -Sécurité -Tourisme	-Création d'emplois -Aurait préféré des PME locales ou départementales génératrices d'emplois locaux -Des travaux d'aménagement onéreux seront à envisager pour les traversées des communes -Les routes seront plus dangereuses (RD920 dans la vallée des Evoissons -Incidence sur l'attrait touristique Avis réservé
148/OE	Evelyne Clabault Conty	-Emploi -Trafic -Sécurité -Périmètre d'enquête	-Emplois attendus -Passage PL déjà invivable sur Conty ; les camions quittent l'A29 et rejoignent l'A16 en passant par Conty D920 à une vitesse excessive -Dommage que Conty ne figure pas parmi les communes situées dans le périmètre de l'enquête publique
149/OE	Josef Leyaert Ancien Pt de la CC 2SO	-Emploi -Développent territoire	Porteur du projet en 2010-2012, je suis favorable à ce projet. Notre secteur manque d'employeurs et diversifions le territoire Avis favorable
150/OE	Anonyme Fransures	-Contrôle PL -Poste péage -Poste garde -Stationnement PL	-Est-il possible qu'une sté privée ait le droit de mettre en place des caméras pour filmer les plaques des PL ? -Que se passe-t-i en cas de panne du péage et d'un problème de gestion de trafic au niveau du poste de garde (système informatique, caméras, etc..) -Parking PL insuffisant, ou se gareront les PL en attente ? Ne se prononce pas, juste des remarques
151/OE	Jérôme Boudry Pas de nom de commune	-Projet XXL -Stationnement PL	-Projet trop important --Parking PL insuffisants sur le site Avis défavorable
152/OE	Martine Delepine	-Emploi	-Espère que le projet se fera, une chance pour l'emploi Avis favorable
153@ Préf5	Anonymisé	-Trafic -Qualité de vie- -Artificialisation des terres	-J'émet un avis défavorable sur ce projet qui n'a que des inconvénients -Pas d'intermodalité

		<ul style="list-style-type: none"> -Loi ZAN -Intermodalité -Gaz effet de serre 	<ul style="list-style-type: none"> -Je demande un strict respect de la loi ZAN -Très mauvais bilan carbone dû au transport routier mais aussi du fait de produits venant d'Asie <p>Avis défavorable</p>
154@ Pref6	Anonymisé	<ul style="list-style-type: none"> -Artificialisation -Ruissellement -Phénomène de ruissellement -Terres agricoles -Multimodalité -Nuisances 	<ul style="list-style-type: none"> -Une artificialisation des sols préjudiciable à la biodiversité, au climat et à la vie terrestre en général -Bassin versant = phénomène de ruissellement, risque inondation et qualité de l'eau -Perte de terres agricoles -Impact des serres sur consommation d'eau, chauffage -Trop d'artificialisation des sols à vocation économique -La logistique n'est pas un secteur d'avenir -Pas d'accès multimodaux -Nuisances sonores, atmosphériques <p>Avis défavorable</p>
155@ Pref7	Anonymisé		<p>Mêmes observations que 152@ Préf7</p> <p>Avis défavorable</p>
156@ Préf8	Anonymisé Le Bosquel	<ul style="list-style-type: none"> -Périmètre enquête 	<ul style="list-style-type: none"> -Un périmètre d'enquête non pertinent -Incidences des serres et panneaux solaires sur la production de CO2 de CO2. Les 360 tonnes équivalent CO2 ne seront pas bénéfiques pour le climat -Conversion longue pour convertir les camions à l'hydrogène -Conclusion défavorable de la MRAE sur le bilan carbone qui ne figure pas dans l'étude actualisée -Devenir du site après démantèlement <p>Avis défavorable</p>
157@ Pref9	Anonymisé	<ul style="list-style-type: none"> -Nuisances sonores -Pollution -Qualité de vie dégradée -Sécurité routière -Entretien des voiries -Impact environnemental -Stationnement VL -Péage 	<ul style="list-style-type: none"> -Niveaux sonores élevés altération du calme et du bien-être au quotidien -Qualité de l'air -Conséquences sur cadre de vie, santé, etc... -Mettre en place des mesures de gestion de trafic -Détérioration des voiries, un aspect non mentionné dans l'étude Couleurs des matériaux qui vont accumuler la chaleur -Pollution lumineuse qui nuira à la faune sauvage -Pertes de terres agricoles, loi ZAN

			-Stationnement insuffisant pour les VL -Péage sous-dimensionné Avis défavorable
158@ Pref10	Anonymisé	-	Mêmes observations que 153@ Avis défavorable
159@ Pref11	Anonymisé		Mêmes observations que 156@ Avis défavorable
160@ Pref12	Anonymisé		-Exprime son inquiétude concernant le projet du Bosque -Ce projet n'est plus au goût du jour Avis défavorable
161@ Pref13	Anonymisé		Mêmes observations que 157@ Avis défavorable
162@ Pref14	Anonymisé		-Un projet démesuré, trop proche des habitations -Doutes sur les garanties exposées par l'Européenne et à leur application (circulation stationnement poids-lourds) Avis défavorable
163@ Pref15	Anonymisé		-Disproportion entre la grandeur de la ZAC et du village -Un projet difficile à intégrer dans un petit village en terme d'infrastructures -Dégradation de la qualité de vie -Risques liés à l'augmentation du trafic, pollution visuelle, sonore, qualité de l'air, perte espaces naturelles et agricoles, assèchement nappes phréatiques, insécurité -Circulation PL dans les communes avoisinantes -Dévalorisation de l'immobilier Avis défavorable
164@ Pref16	Asso PATAT Amiens	-Artificialisation des sols -Surconsommation foncière -Multimodalité -Nuisances	-Un sol imperméabilisé, une artificialisation des terres agricoles, exigence de l'application de la zéro artificialisation. Surconsommation foncière, des entrepôts déjà très nombreux dans la Somme. La logistique n'est pas un secteur d'avenir vu l'importance des problématiques d'autonomie, de résilience, de bouleversement climatique, de coût de l'énergie. Pas d'accès multimodaux, justification insuffisante de de l'implantation retenue. Pollution sonore, lumineuse, et visuelle, qualité de l'air, perte de valeur des habitations. Emission de

			<p>gaz à effet de serre pendant les travaux et dans les phases d'exploitation.</p> <p>-L'association PATATE demande aux pouvoirs. publics de s'assurer que les changements liés au contexte et à la loi Climatique et Résilience s'opèrent sur notre territoire, de protéger le bien commun en ne validant pas le projet de ZAC du Bosquel</p> <p>Avis défavorable</p>
165@ Pref17	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
166@ Pref 18	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
167@ Pref19	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
168@ Pref20	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
169@ Pref21	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
170@ Pref 22	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>

171@ Pref 23	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
172@ Pref24	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
173@ Pref25	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
174@ Pref26	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
175@ Pref27	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
176@ Pref28	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
177@ Pref29	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
178@ Pref30	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable

179@ Pref31	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
180@ Pref32	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
181@ Pref33	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
182@ Pref34	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
183@ Pref35	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
184@ Pref36	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
185@ Pref37	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
186@ Pref38	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
187@ Pref39	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.

			Avis défavorable
188@ Pref40	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
189@ Pref41	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
190@ Pref42	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
191@ Pref43	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
192@ Pref44	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
193@ Pref45	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
194@ Pref46	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable

195@ Pref47	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
196@ Pref48	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
197@ Pref49	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
198@ Pref50	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
199@ Pref51	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
200@ Pref52	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
201@ Pref53	Anonymisé		-Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.

			<p><u>A noter</u> une observation sur l'absence de demande de réunion publique de la ,part du commissaire-enquêteur, sur une contaradiction sur les recettes fiscales annoncées par l'Européenne et le maire du Bosquel</p> <p>Avis défavorable</p>
202@ Pref54	Anonymisé		<p>Idem observations 198@</p> <p>Avis défavorable</p>
203@ Pref55	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
204@ Prf56	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
205@ Pref57	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p>Avis défavorable</p>
206@ Pref58	FDESA de la Somme		<ul style="list-style-type: none"> -La FDEA de la Somme dénonce une consommation foncière excessive, un impact sur l'environnement, -Aucun bilan carbone -Un projet qui n'a aucune dimension agricole -Nombre d'emplois à clarifier <p>Avis défavorable</p>
207@ Pref59	Anonymisé		<p>Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture.</p> <p><u>A noter</u> : Un r-v non assuré par le commissaire-enquêteur, un défaut d'affichage sur le site du maître d'ouvrage, limité à la rue d'Amiens (1 panneau).</p> <p>Avis défavorable</p>

208@ Pref60	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable
209@ Pref61	Anonymisé		Les arguments en défaveur de ce projet reprennent notamment les différentes observations courriers portées au registre d'enquête publique, dans les courriers reçus et les observations internet Préfecture. Avis défavorable